



Les évolutions récentes de l'emploi salarié dans la région mulhousienne

Un peu d'optimisme pour l'avenir ?



SOMMAIRE

L'évolution de l'emploi salarié de 2012 à fin 2016	03
Les évolutions de l'emploi par secteur	04
Industrie : ralentissement des pertes d'emploi	05
Construction : sursaut début 2016 puis pertes d'emploi	05
Commerce : des effectifs stabilisés	06
Services marchands : des créations d'emploi	06
Services non marchands : la fin d'une longue croissance	06
Intérim : rechute au 4ème trimestre 2016	06
Quelle performance pour la région mulhousienne ?	06
A l'échelle du Sud Alsace	07
Aux échelles régionale et nationale	07
Quels types de postes créés ?	07
L'analyse des déclarations préalables à l'embauche	08
Le renouvellement de l'emploi	09
Industrie : le plus faible taux de renouvellement	09
Construction : championne de la pérennité	09
Commerce : la bonne surprise	10
Services marchands : une croissance des effectifs alimentée par les CDD courts	11
Services non marchands : une traditionnelle précarité	11



L'étude des évolutions de l'emploi salarié dans la région mulhousienne réalisée au début de l'année 2017 visait à savoir si la croissance de l'emploi constatée au niveau national se retrouvait au niveau local. L'objectif premier de cette actualisation est de savoir si la dynamique positive constatée depuis 2015 a perduré jusqu'à la fin de l'année 2016.

Cette actualisation comporte deux nouveautés.

D'une part, la région mulhousienne est positionnée non seulement par rapport aux échelles spatiales supérieures, mais aussi par rapport aux différents territoires qui

composent le sud Alsace. D'autre part, les mouvements d'emploi sont analysés plus finement, au travers du calcul du taux de renouvellement de l'emploi par secteur et d'une analyse plus complète de l'usage fait des différents types de contrats de travail par chacun des secteurs.

La croissance de la part des CDI, même faible, qui est constatée dans l'industrie et le commerce traduit peut-être un certain optimisme des chefs d'entreprise quant à l'avenir. Par contre, le fait que la croissance des effectifs soit portée par les services non marchands se traduit par une plus forte précarité de l'emploi.

Les idées à retenir :

- **Depuis le second trimestre 2015, l'économie locale recrée des emplois**

- **Les créations d'emploi sont concentrées dans les services marchands et dans l'intérim**

Les effectifs du commerce se sont à peu près stabilisés en 2016

Les effectifs industriels sont toujours orientés à la baisse, avec un rythme de perte d'emplois légèrement moindre depuis 2015

Les effectifs de la construction sont orientés à la baisse

Les services non marchands empruntent la mauvaise pente

- **Dans la région mulhousienne la reprise s'essouffle en fin d'année**

Au cours du dernier trimestre 2016, les évolutions des effectifs sont moins bonnes qu'en Alsace et qu'en France

Le Pays Thur Doller, le Sundgau et les 3 Frontières réalisent également une contre-performance

- **Les CDI sont en très légère augmentation depuis 2015, la part des CDD courts se stabilise**

L'industrie, championne des CDI

La construction, championne des CDD longs

Le commerce recrute davantage en CDI depuis 2015

Les services marchands, vers des records de CDD courts

Les services non marchands toujours en tête de la précarité



L'évolution de l'emploi salarié de 2012 à fin 2016

Le suivi des effectifs salariés du secteur privé vise à savoir si le mouvement de création de postes constaté depuis le deuxième trimestre 2015 se poursuit.

L'emploi dans la région mulhousienne a atteint son plus bas niveau à la fin du premier trimestre 2015. La courbe de tendance (en pointillé sur le graphique) indique bien cette inflexion de tendance.

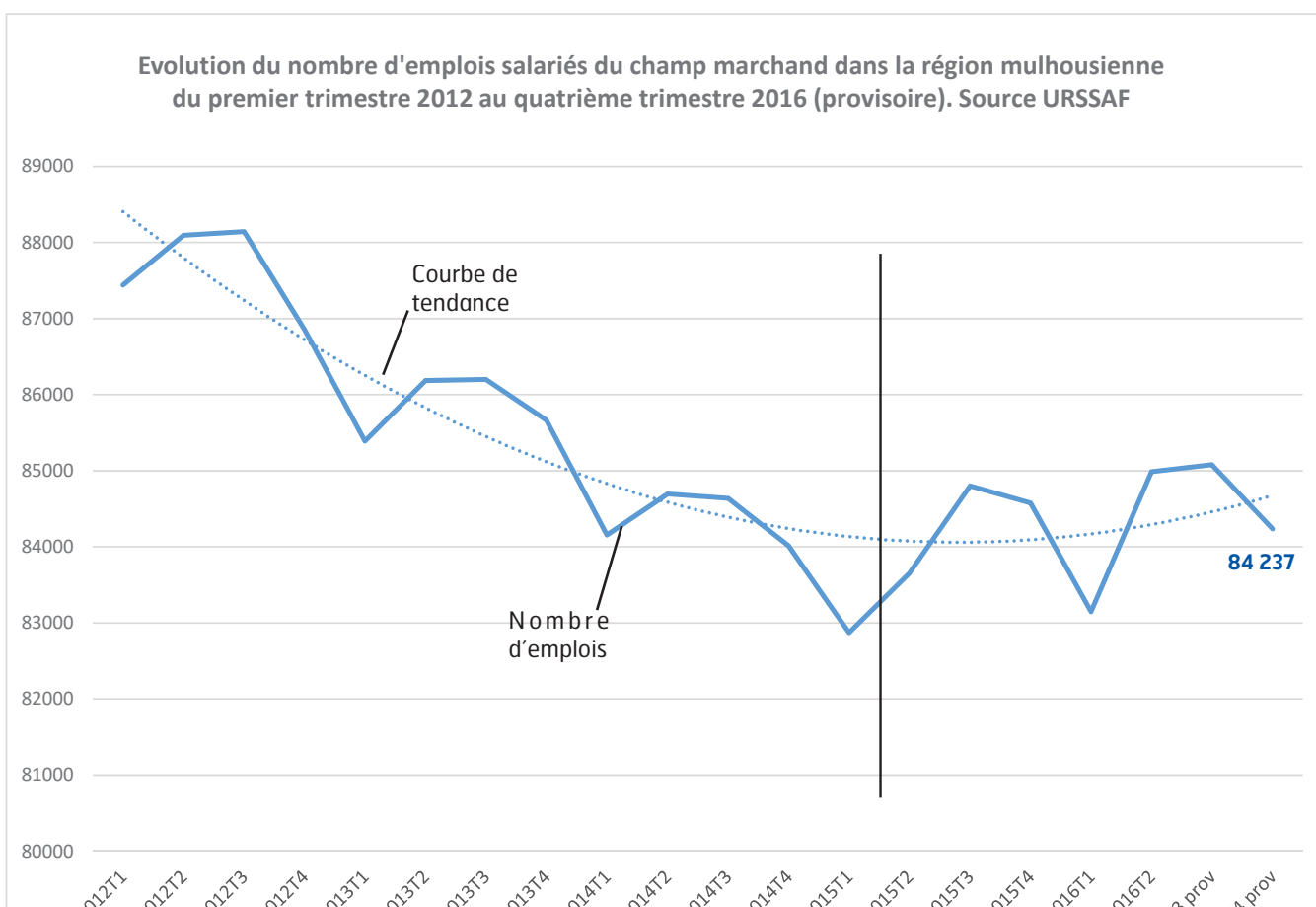
De fait, les effectifs, à la fin de l'année 2016 sont toujours

orientés à la hausse. Mais l'économie locale, en termes d'emploi, reste très loin de son niveau d'avant crise.

En moyenne annuelle, les effectifs de 2016 ont retrouvé leur niveau de 2014.

Précisons qu'il s'agit bien de créations de postes salariés dans des entreprises du champ marchand et non de départs en formation ou autre dispositif d'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Dans la région mulhousienne, les effectifs salariés privés sont toujours orientés à la hausse



A savoir

Les données de l'URSSAF ne comprennent que les postes tenus par des salariés du secteur marchand (employés par des entreprises cotisant au régime général de la sécurité sociale). Les agents des fonctions publiques et les indépendants ne sont donc pas concernés par les données analysées dans ce document.



Les évolutions de l'emploi par secteur

Les évolutions sectorielles sont très contrastées. L'industrie continue de perdre de l'emploi, mais à un rythme plus faible. Le secteur du commerce stabilise ses effectifs sur l'année 2016. La construction, après avoir globalement bien résisté, a décroché et les effectifs sont nettement orientés à la baisse à la fin de l'année 2016. Les services non marchands qui ont porté l'emploi ces dernières années n'apparaissent plus comme créateurs d'emploi, au mieux les effectifs se stabilisent.

La reprise de l'emploi est portée par deux types d'activités : les services marchands et l'intérim.

A savoir

Les services marchands comprennent les activités comme le transport, l'hôtellerie-restauration, les services aux entreprises ou aux particuliers dont le prix est fixé par le marché.

Les services dits non marchands ont un prix qui n'est pas ou partiellement fixé par le marché. C'est le cas dans l'enseignement, la santé, l'action sociale etc.

→ L'industrie : ralentissement des pertes d'emplois

Du début 2012 à la fin du 1er trimestre 2015, les activités industrielles ont perdu 2 229 postes. Depuis lors, les pertes d'emploi continuent, mais à un rythme moindre. La perte nette s'établit à 763 postes de la fin du 1er trimestre 2015 à la fin 2016.

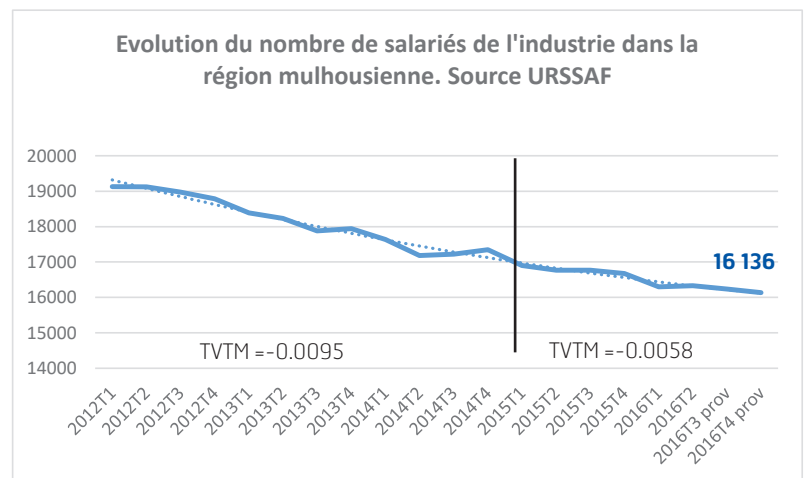
Dans le détail, on remarque que l'emploi est à peu près stabilisé dans la plus grande partie des activités industrielles. Les pertes d'emploi se concentrent dans 3 branches d'activités :

Nb d'emplois perdus	2012/2015	2015/2016
Industrie automobile	- 1712	-486
Travail des métaux	-123	-155
Maintenance, installations indus	-108	-68
Autres activités industrielles	-286	-54

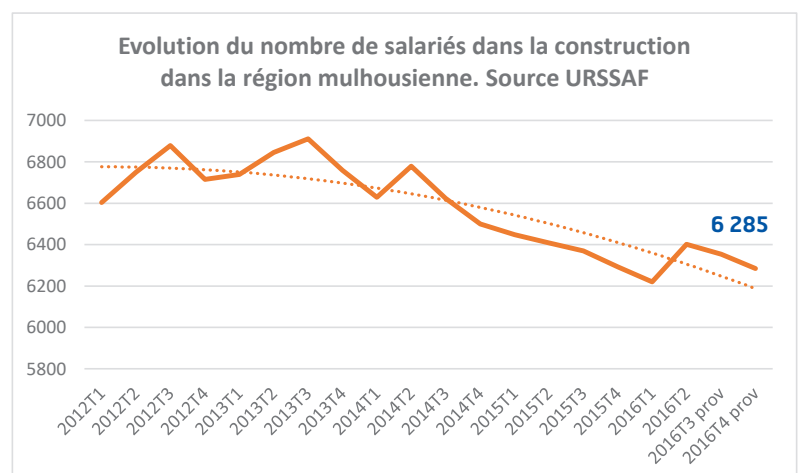
Ces trois branches d'activités représentent 84% des pertes d'emploi de la période 2015/2016. L'industrie automobile (PSA et les équipementiers) en représentant à elle seule 58%.

→ La construction : un sursaut début 2016 puis des pertes d'emploi

Ce secteur a un rythme d'évolution propre. De 2012 à la mi-2014, les effectifs sont globalement stables et ne descendent jamais en dessous de 6 600 salariés.



Les courbes en pointillé indiquent les tendances suivies dans chaque secteur, au-delà des variations trimestrielles. Pour les effectifs industriels, le **Taux de Variation Trimestriel Moyen** reste négatif en 2015/2016, mais il est plus faible qu'au cours des trimestres précédents.



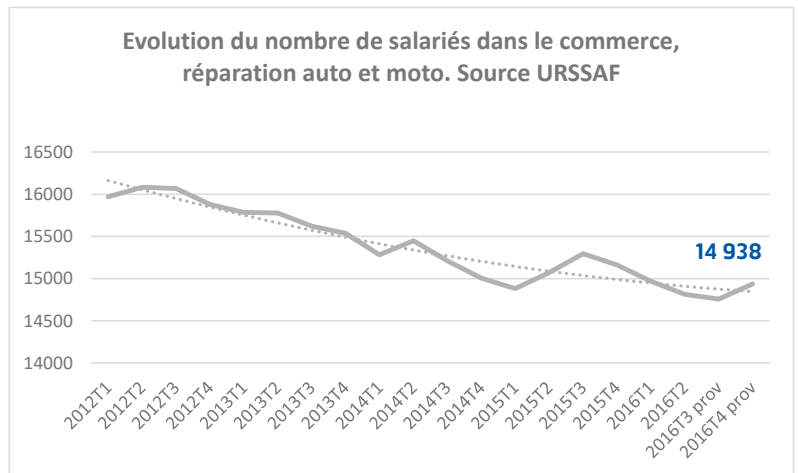
Par contre, depuis le début de l'année 2014, les effectifs sont assez systématiquement en baisse et s'établissent plutôt autour de 6 300 salariés.



➔ **Le commerce : des effectifs stabilisés**

Dans le commerce, le début de l'année 2015 marque aussi un changement de tendance. Depuis le début 2012, la tendance était à une forte baisse de l'emploi : plus de 1 000 postes ont été supprimés.

Depuis le deuxième trimestre 2015, le secteur alterne croissance et décroissance de l'emploi, tout en restant globalement sur une tendance négative, malgré la stabilisation des effectifs sur l'année 2016.



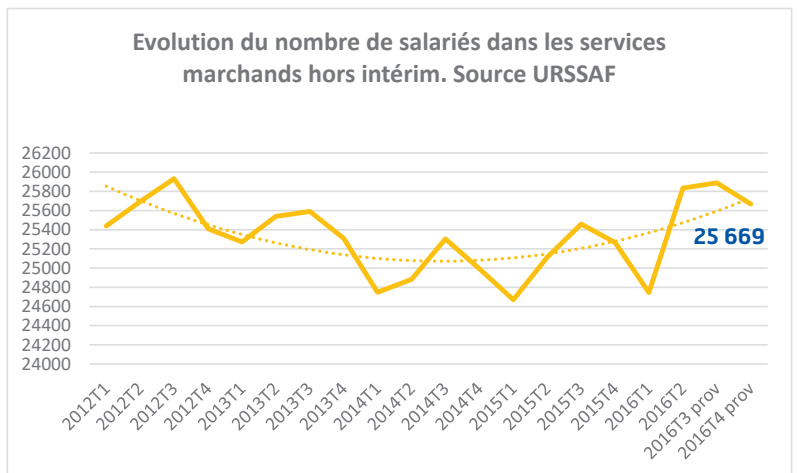
➔ **Les services marchands : des créations d'emplois**

De 2012 au 1er trimestre 2015, quasiment toutes les activités de services marchands perdaient des emplois. Au total, 768 postes avaient été perdus.

Depuis lors, 1 000 postes ont été créés :

- Transport et entreposage : +514
- Hôtellerie-restauration : +322
- Autres activ scientifiques-techniques : +193

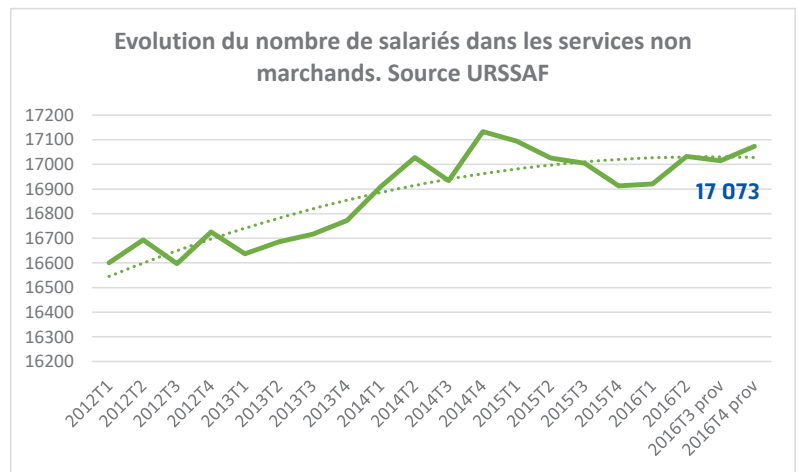
Les services de soutien aux entreprises sont quant à eux créateurs d'emplois sur toute la période.



➔ **Les services non marchands : la fin d'une longue croissance de l'emploi**

Ces activités sont en contre-tendance. Les effectifs croissent de 500 postes entre 2012 et 2015 puis stagnent voire décroissent selon les activités.

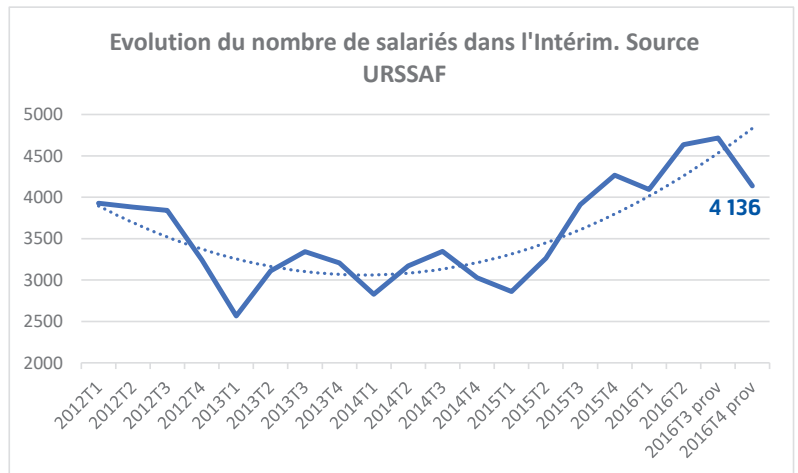
Seules les activités de santé restent orientées à la hausse (+135 postes depuis 2015). L'action sociale est par contre en fort repli : -212 postes depuis 2015.



➔ **L'intérim : rechute au 4è trimestre**

Jusqu'en 2015, les effectifs sont bas, autour de 3 000 personnes et ont globalement baissé par rapport à 2012. Le retournement de tendance est net à partir de 2015.

Après une très forte progression depuis 2015, les effectifs chutent au 4è trimestre 2016, ce qui n'est jamais un très bon signe. Malgré ce, les effectifs intérimaires restent supérieurs à 4 000 postes.





Quelle performance pour la région mulhousienne ?

Pour positionner la région mulhousienne, deux échelles ont été retenues. La première est une échelle de proximité qui positionne les dynamiques des différentes Communautés du sud Alsace. La seconde est une échelle plus large, le dynamisme local est alors confronté aux plans régional et national.

➔ A l'échelle du Sud Alsace

La région mulhousienne (m2A depuis 2017) se situe dans le milieu de tableau avec un accroissement de 1,65% des effectifs depuis le 1er trimestre 2015. Elle est à hauteur des Communautés de Rhin-Brisach ou de Rouffach.

La dynamique est plus forte dans la région de Guebwiller et le Centre du Haut Rhin avec des accroissements de 3 et de 6%.

Avec surprise, trois ensembles territoriaux ont vu l'embellie prendre fin dès la fin 2015.

Dans le Sundgau (les EPCI ont été regroupés car les effectifs sont très faibles), la perte d'effectifs s'élève à 3%.

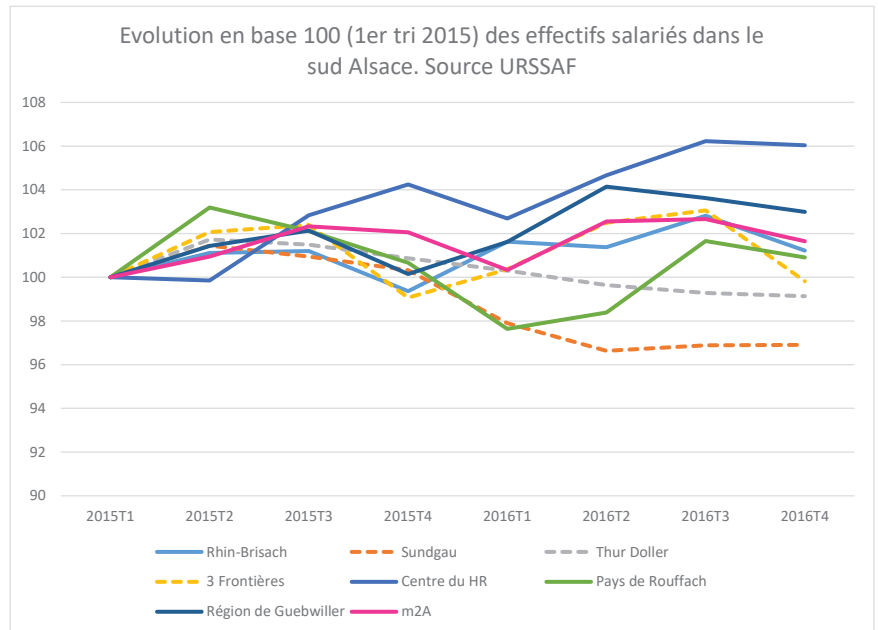
Les 3 Frontières, qui avaient une bonne dynamique au cours de 2016, voient leurs effectifs plonger sur le dernier trimestre si bien que les effectifs reviennent à leur niveau de début 2015.

Pour Thur-Doller la dynamique est globalement très faible sur la période et même orientée à la baisse tout au long de l'année 2016. Si bien que les effectifs en fin d'année sont inférieurs (-1 %) à ceux de début 2015.

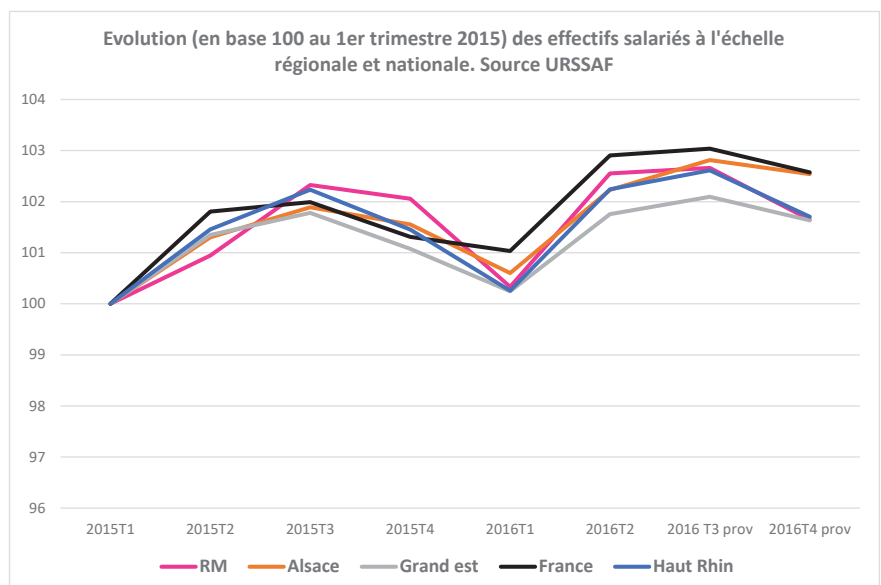
➔ A l'échelle régionale et nationale

La région mulhousienne avait une dynamique d'emploi forte jusqu'au 3^e trimestre 2016, qui la situait dans le haut de tableau. L'évolution des effectifs durant le 4^e trimestre 2016 est une contre-performance qui l'éloigne des dynamiques alsacienne et nationale.

Sur l'ensemble de la période qui va du 1^{er} trimestre 2015 au 4^e trimestre 2016, l'évolution des effectifs (+1,65%) place la région mulhousienne au niveau de la région Grand Est alors que l'Alsace et la France ont connu une évolution de +2,5% des effectifs salariés.



Un autre niveau d'observation est celui, plus large, de la zone d'emploi. On constate alors que, depuis le début 2016, la zone d'emploi de Colmar a le meilleur taux de croissance des effectifs, suivie par celle de Mulhouse. Par contre, la zone d'emploi de Saint Louis se montre fort peu dynamique depuis la fin 2014, ce qui est surprenant car, depuis la crise de 2008, cette zone d'emploi était l'une des plus dynamiques du Grand Est.





Quels types de postes créés ?

Deux indicateurs peuvent être mobilisés pour connaître le type d'emplois créés. D'une part, la durée des contrats indiquée dans les DPAE. D'autre part, le taux de renouvellement de la main d'œuvre qui permet de savoir quels secteurs recourent le plus à des contrats à durée indéterminée ou déterminée. Toutes les données présentées ici concernent la seule région mulhousienne.

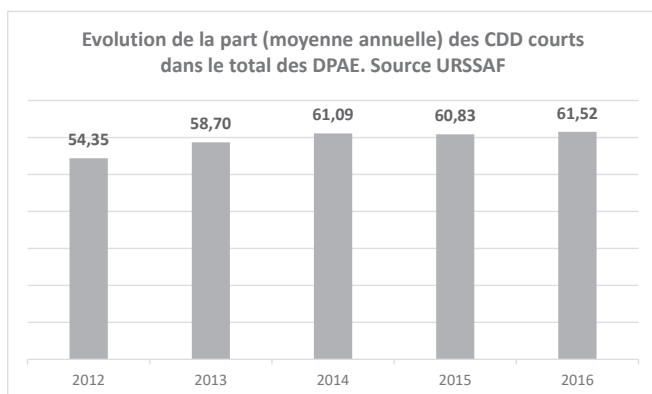
La part des CDD courts, très élevée notamment dans les services, se stabilise, au profit des CDI dont la part augmente très légèrement au cours de l'année 2016.

➔ L'analyse des DPAE

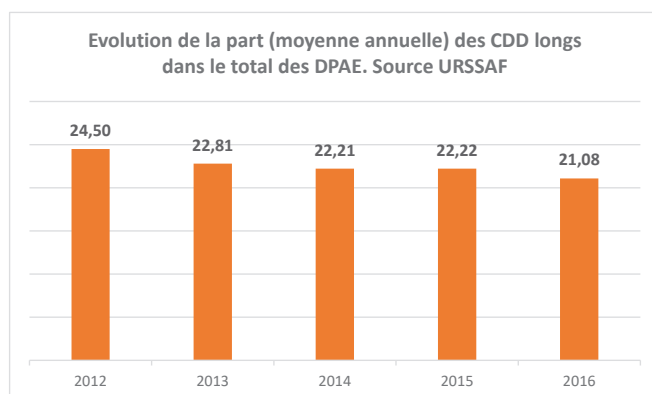
Le nombre de DPAE est croissant sur la période allant de début 2012 à la fin de 2016. Sachant que de 2012 à début 2015, l'économie locale perd des emplois, cela signifie que les entreprises ont davantage recours aux contrats courts.

Ce qui peut être vérifié en étudiant la part des différents contrats dans le total des DPAE.

• LES CDD courts



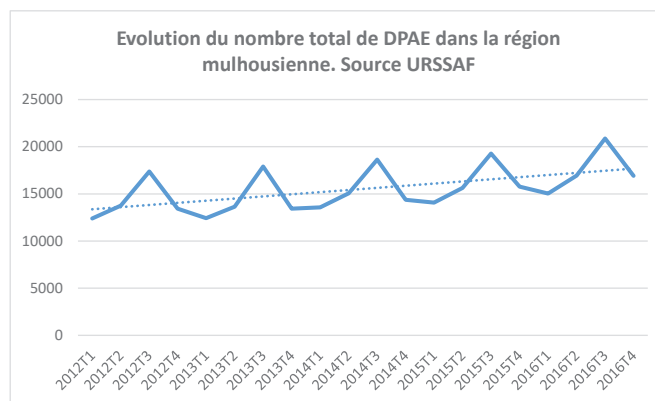
La part moyenne des CDD courts a fortement cru de 54 à 61,5% du total des DPAE entre 2012 et 2014. Cette part s'est depuis lors stabilisée.



A savoir

La **Déclaration Préalable A l'Embauche** (DPAE) est un document que toute entreprise doit envoyer à l'URSSAF avant la prise de poste d'un nouveau salarié, quel que soit le type de contrat signé.

Sont distingués les Contrats à Durée Indéterminée, les Contrats à Durée Déterminée longs (de plus d'un mois) et les Contrats à Durée Déterminée courts, de moins d'un mois.

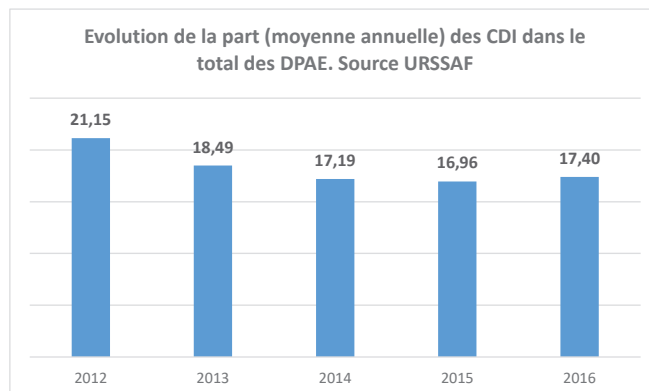


• LES CDD longs

Cette croissance s'est en partie faite au détriment des CDD longs dont la part est passé de 24,5% à 21% des DPAE. Cette baisse est concentrée sur les années 2013 et 2016.

• **LES CDI** La croissance des CDD courts s'est également faite au détriment des CDI dont la part est passée de 21 à 17% entre 2012 et 2016.

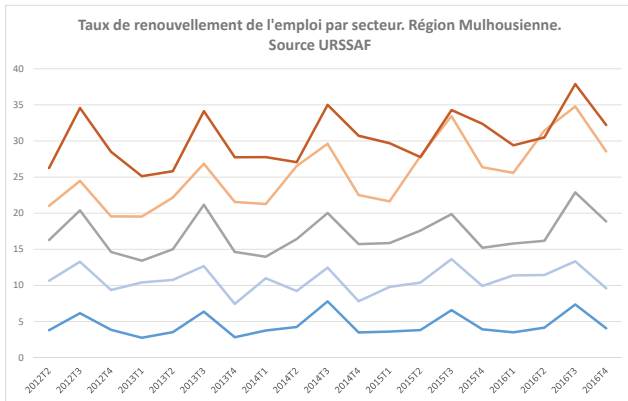
Il faut cependant noter que cette baisse est, elle, concentrée sur la période 2012/2014. La part des CDI se stabilise en 2015, puis augmente légèrement en 2016 pour se situer à 17,4% des DPAE.



Pour éviter les fortes variations trimestrielles, qui brouillent la lecture, nous avons calculé la part moyenne de chacun des types de contrats au cours de chaque année.

➔ Le renouvellement de l'emploi

La courbe du taux de renouvellement de l'emploi suit d'assez près la courbe des DPAE. Le taux de renouvellement connaît donc une nette augmentation depuis la fin de l'année 2014. Au cours de l'année 2016, ce taux est au moins égal à 19%. Au dernier trimestre 2016, le taux est de 21%. Cela signifie que pour un «stock» d'à peu près 80 000 salariés (hors intérim), 17 000 personnes ont été embauchées, soit presque une embauche pour cinq postes de travail.

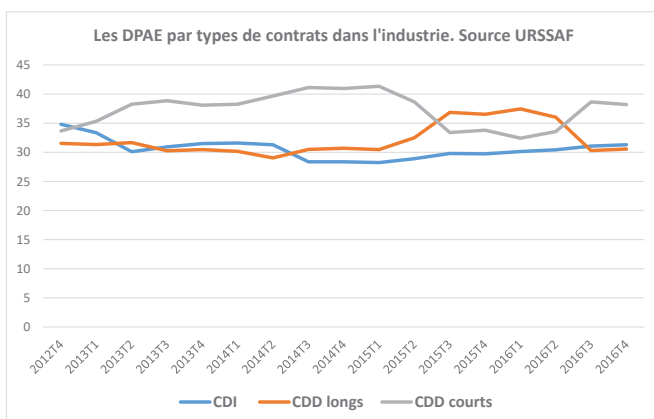


Cependant, cette donnée globale masque de très fortes disparités inter-sectorielles ; certains secteurs ont un taux faible et d'autres très fort si bien qu'il est préférable de les analyser séparément. Cette analyse fait apparaître trois types de fonctionnements : l'industrie et la construction qui ont des taux très faibles, le commerce en situation médiane et les services, marchands comme non marchands, qui ont des taux de renouvellement très élevés, qui s'accompagnent d'une forte part de CDD courts, soit une forte précarité de l'emploi.

L'industrie : le plus faible taux de renouvellement

Dans l'industrie, le taux de renouvellement, sur la période 2012/2016 a été, au maximum, de 8% (3^e trimestre 2014) et au minimum de 2,7% (3^e trimestre 2013). «En moyenne», le taux varie autour de 4% des effectifs.

Au-delà des variations trimestrielles, le taux de renouvellement de l'emploi est stable dans l'industrie. Il est assez logique, l'industrie ne créant pas d'emplois, que ce

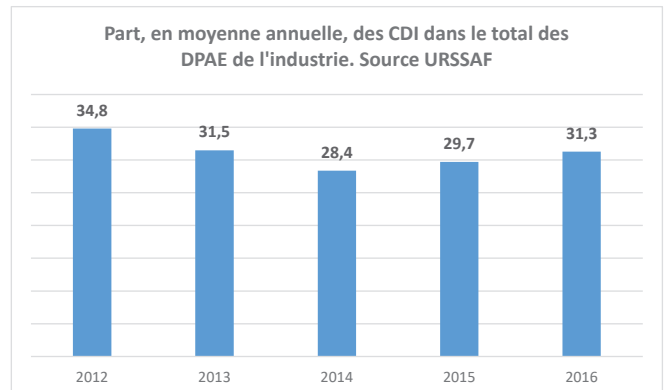


A savoir

Le **taux de renouvellement de l'emploi** est calculé en rapportant le nombre de DPAE aux effectifs moyens (ici du trimestre) employés (hors intérim). Ce taux peut être calculé pour l'ensemble de l'économie ou secteur par secteur.

taux soit faible. Mais les activités, même en perte d'emplois, ont toujours des besoins de recrutement, pour faire face à des besoins imprévus, pour remplacer les départs en retraite... La faiblesse du taux de renouvellement dans l'industrie s'explique en grande partie par les modes de recrutement privilégiés. Les embauches se divisent en trois parts quasiment égales : 1/3 de CDI, 1/3 de CDD longs, 1/3 de CDD courts.

La part du CDI reste importante, même lorsque la conjoncture est mauvaise. Après une baisse de 2012 à 2014, la part des CDI dans les DPAE de l'industrie remonte en 2015 et 2016. C'est peut-être le signe d'un certain optimisme des chefs d'entreprise quant à l'avenir de leur carnet de commande.



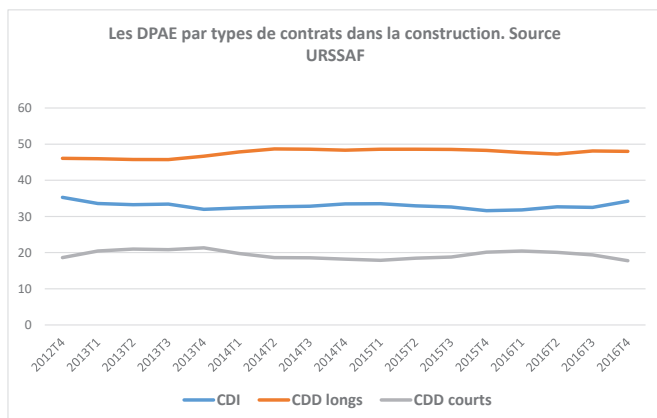
Pour gommer les variations saisonnières, une autre solution consiste à recourir au calcul d'une moyenne mobile pour établir la part de chacun des types de contrat plutôt qu'à une moyenne annuelle. Ce choix permet de repérer de manière plus précise les éventuels changements d'orientation d'une période à une autre.

Cette préférence pour le CDI s'explique sans doute par le besoin de fidéliser une main d'oeuvre qualifiée. Les contrats courts et l'intérim venant satisfaire des besoins ponctuels en main d'oeuvre moins qualifiée.

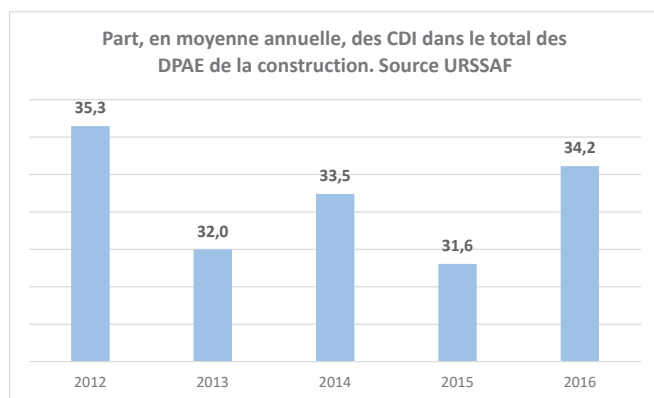
La construction : championne de la pérennité

Le taux de renouvellement de l'emploi dans la construction est un peu plus élevé que dans l'industrie. Il oscille autour des 10%, avec des maxima à 13% sans jamais descendre sur la période au dessous de 8%.

Comme dans l'industrie, la part des CDI est forte et ne descend pas en dessous des 30% des DPAE. La



caractéristique du secteur de la construction est de très peu faire appel à des CDD courts qui ne représentent en moyenne qu'une vingtaine de pourcents des embauches. Les entreprises de la construction ont par contre une forte préférence pour des CDD longs, qui représentent quasiment 50% des embauches. Cela s'explique probablement par la durée des chantiers qui exigent une certaine stabilité de la main d'oeuvre.

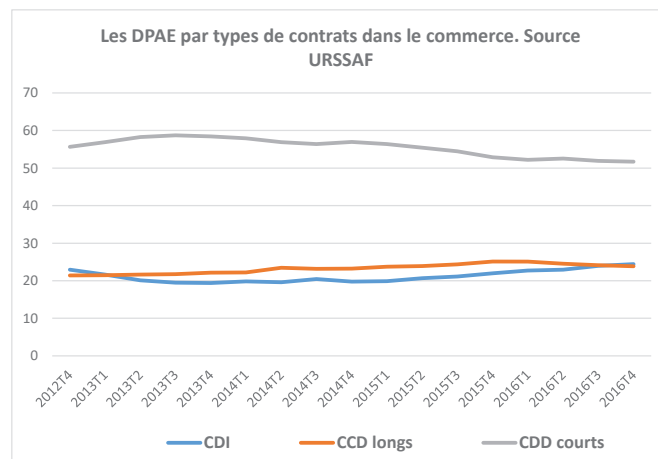


Si on se concentre sur l'évolution de la part des CDI dans les DPAE, on note une forte versatilité. D'une année sur l'autre, la part peut baisser ou remonter fortement, ce qui probablement, traduit l'instabilité des marchés.

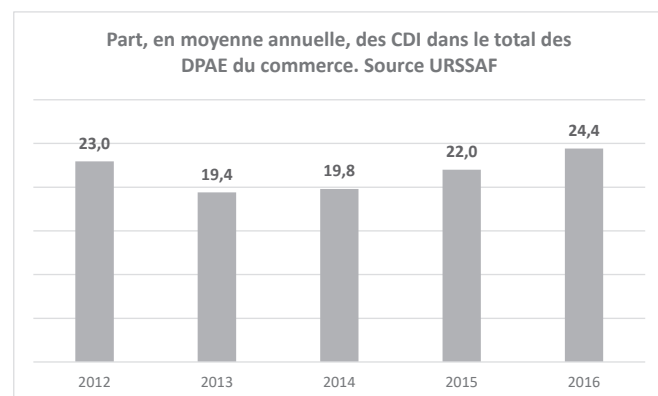
Le commerce : la bonne surprise

Le commerce, en termes de renouvellement de l'emploi, est en situation «médiane». Plus élevé que dans l'industrie et la construction, le taux de renouvellement reste beaucoup plus faible que dans les services. Il croît légèrement, pour passer de 16% au début 2012 à plus ou moins 20% au cours de l'année 2016. Ce qui revient à dire que l'on a une embauche pour cinq salariés en poste en 2016, soit deux fois plus que dans l'ensemble de l'économie de la région mulhousienne.

La part des CDI, comme des CDD longs, est relativement faible, avec un minimum à 19% au 4^e trimestre 2013 et un maximum à 24% à la fin 2016 pour les CDI. Pour les CDD longs, le minimum est à 21% à la fin 2012 et le maximum s'établit à 25% à la fin 2015.



Le commerce, par contre, fait un grand usage des CDD courts. Du début de l'année 2012 au début de l'année 2015, le taux de CDD courts dans les DPAE n'est jamais inférieur à 55,6%. C'est dire qu'une embauche sur deux se fait dans le cadre d'un contrat court. Cela s'explique sans doute par la nature cyclique des activités. Au moment des fêtes, lors des soldes, des promotions temporaires... les commerces embauchent pour de courtes durées et renouvellent les embauches autant que de besoin.



La surprise vient de l'évolution de chacun des types de contrats.

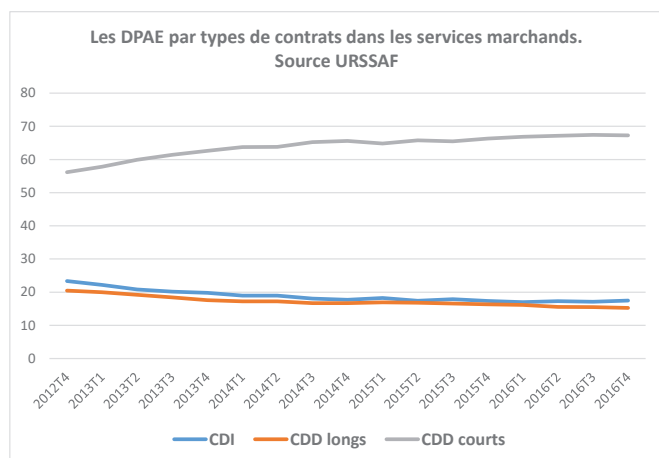
A partir de 2014, la part des CDI dans les embauches commence à croître, tandis que la part des CDD courts et des CDD longs baisse. La baisse des CDD courts est très sensible puisqu'on passe de 57% des contrats à la fin 2014 à 51,7% à la fin 2016. La tendance est donc à une moindre précarité de l'emploi dans le commerce.

Pour mémoire, le secteur du commerce regroupe aussi bien le commerce de détail (petites boutiques, grande distribution...) que le commerce de gros dit commerce inter-entreprises. Les données disponibles ne permettent pas de savoir si ces évolutions concernent l'une ou l'autre des formes de commerce. Une évolution plus favorable de l'industrie pourrait avoir entraîné une reprise de l'emploi dans le commerce inter-entreprises. Cette hypothèse reste à vérifier.



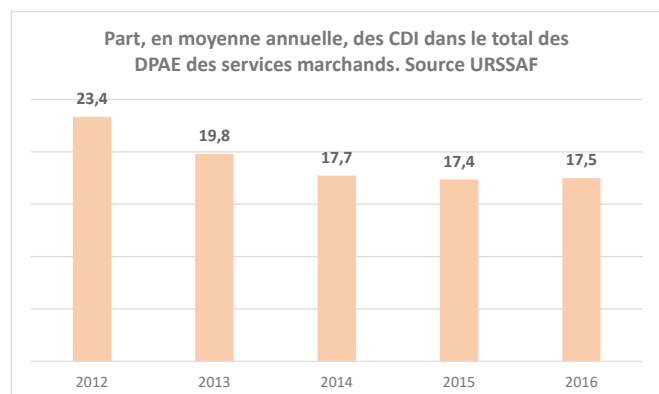
Les services marchands : une croissance des effectifs alimentée par des CDD courts.

Les services marchands ont un taux de renouvellement de l'emploi très élevé et en très forte croissance.



Elevé, le taux peut atteindre 35% (3è trimestre 2016). Il est également en très forte croissance. Du début 2012 au début 2015, le taux de renouvellement oscille autour des 20/25%. A partir de 2015, il s'établit systématiquement au dessus de 25% et dépasse les 30% pendant plusieurs trimestres.

La croissance des effectifs dans ce secteur explique en partie cette croissance du taux de renouvellement. Mais, dans le secteur des services marchands, la reprise de l'emploi ne se traduit pas par une croissance de la part des CDI ou des CDD longs dans les embauches, tout au contraire.

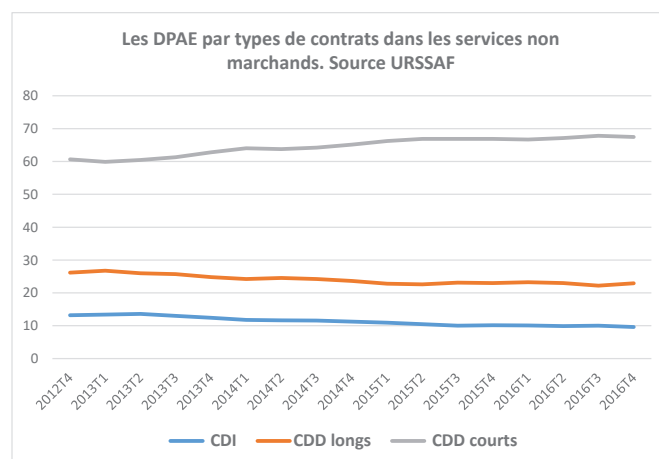


La part des CDD courts, qui était de 56% des embauches à la fin 2012, est passée à plus de 66% à compter du deuxième trimestre 2015. Au mieux sur cette période, la part des CDI et des CDD s'est elle stabilisée.

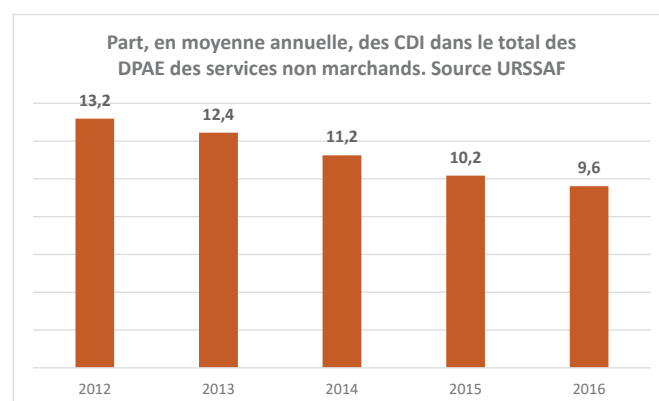
Dans ces activités, la reprise de l'emploi s'alimente d'emplois précaires dont la part continue de croître. Les contrats offrant une certaine stabilité (CDI et CDD longs) ne représentant qu'un tiers des embauches. Ce qui rapproche de plus en plus les services marchands des services non marchands ; ils ont en commun une forte précarité de l'emploi.

Les services non marchands : une traditionnelle précarité

Même s'ils tendent à être rattrapés par les services marchands, les activités de services non marchands présentent traditionnellement un taux de renouvellement de l'emploi record. Il oscille entre 25 et 38% entre 2012 et 2016 et est toujours en croissance.



Ce fort renouvellement de l'emploi ressort peut-être de la précarité intrinsèque à certaines activités. Dans le secteur social par exemple, il y a beaucoup d'emplois dans le secteur des services à la personne où le turn-over est élevé. Dans le champ socio-culturel, l'incertitude des financements publics fait que les structures préfèrent embaucher en CDD qu'en CDI. De fait, la part des CDI était au mieux de 13% en 2012, elle n'est plus que de 9,6% en 2016.



Les CDD longs ont suivi la même pente, leur part dans le total des DPAE est passée de 26 à 23%. Au final, seul un tiers des postes créés offrent une certaine stabilité (CDI ou CDD longs). Les deux tiers des postes créés sont donc le fait de CDD courts.

Les difficultés que rencontrent ces activités, qui ne sont plus créatrices nettes d'emploi comme elles l'étaient ces dernières années, risquent encore d'aggraver cette situation.





Etude réalisée par

L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne
www.aurm.org

33 avenue de Colmar - 68200 MULHOUSE
Tél. : 03 69 77 60 70 - Fax : 03 69 77 60 71

Rédaction : Didier Taverne,
didier.taverne@aurm.org

*Toute reproduction autorisée avec mentions précises
de la source et la référence exacte.*